



Est ce que les stades sont censés être des endroits non fumeurs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 31 décembre 2007

Est ce que les stades sont censés être des endroits non fumeurs ? Car j'assiste régulièrement à des matchs de foot et je ne peux plus supporter la fumée et l'inconsidération des gens. Si oui, qu'est ce que je pourrais faire pour faire valoir mes droits ?

Réponse :

DNF a tenté de faire valoir auprès des pouvoirs publics les nombreuses plaintes de ce type qui lui parviennent quotidiennement, mais l'association s'est trouvée très isolée dans cette démarche. Si vous souhaitez que ce trouble de voisinage soit un jour pris en compte, vous devez manifester votre mécontentement en écrivant en nombre à vos élus.

En effet, l'interdiction de fumer, dont les conditions sont prévues à l'article R. 3511-1 du code de la santé publique, ne s'applique pas dans les lieux qui ne sont pas couverts ou qui ne sont pas fermés.

De plus toute relation de voisinage est de nature à causer des troubles, qui, s'ils ne dépassent pas les limites de l'acceptable, doivent être soufferts sans recours possible.